



Alcoolémie légale avec un permis probatoire

Par **Tiduster**, le **24/08/2010** à **12:58**

Bien le bonjour ! J'ai une question bête, mais j'aurais bien besoin d'une réponse fiable.
Quel est, en France, en 2010, le taux légal maximal pour un jeune conducteur en permis probatoire ? J'ai fait pas mal de recherche sur votre site à l'aide de google, et j'ai remarqué que vous ne faites jamais la distinction permis probatoire/permis normal au niveau de l'alcoolémie. J'en déduirais donc qu'il n'y a aucune différence et que le taux légal est de 0,5 g d'alcool par litre de sang (ou 0,25 mg par litre d'air expiré) pour tout le monde. C'est ce que j'ai lu aussi un peu partout, mais sur des posts datant de plusieurs années.
Pourtant une petite expérience vécue la semaine dernière me fait quelque peu douter. J'ai passé mon permis le 30 Décembre 2008 après une période de conduite accompagnée. Je suis donc encore en permis probatoire.
Je revenais d'un repas familiale ou j'avais pris une coupe de champagne en dessert (apéritif à l'iced tea et pas de vin lors du repas) et je me suis fait contrôlé par des policiers. Assez amusé (mon premier contrôle en 1 an 1/2) je souffle dans le ballon l'esprit tranquille. C'est alors que les policiers m'expliquent qu'une nouvelle réglementation est apparue pour les jeunes conducteurs en 2010 et qu'ils ne sont plus autorisés à consommer de l'alcool avant de prendre le volant (tolérance 0). Comme je suis positif mais largement en-dessous du taux habituel, ils me disent qu'ils me font une fleur pour cette fois, mais que je suis averti pour la prochaine.
Alors, est-ce que ces policiers ont essayés de sauver ma jeune vie pour une future soirée ? Ou est-ce que j'ai failli perdre mon permis ?
Merci d'avance pour vos éclaircissements !

Par **jeetendra**, le **24/08/2010** à **13:06**

Bonjour, [fluo]la baisse du taux légal d'alcoolémie de 0,5 à 0,2 g par litre de sang n'est qu'un projet du gouvernement[/fluo], actuellement, prendre le volant avec plus de 0,5 g d'alcool par

litre de sang est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros, et d'un retrait de 6 points sur le permis de conduire. rnrnAu-delà de 0,8 g d'alcool par litre de sang, la conduite est un délit, et peut être sanctionnée de 4500 euros d'amende, de 2 ans de prison et d'une suspension ou d'une annulation du permis. Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **24/08/2010 à 16:43**

Bonjour,rnrnComme le dit mon collègue, ce n'est qu'un projet, aucune loi de votée dans ce sens et il faudra encore attendre le décret d'application. N'ayez donc aucune inquiétude, les agents ont voulu vous faire peur ; je sais, c'est idiot mais c'est ainsi.rnrnAu dessous de 0,25 mg/litre d'air expiré ou 0,50 g/l de sang vous n'êtes absolument pas verbalisable.rnrnBonne route.

Par **Tiduster**, le **24/08/2010 à 18:24**

Merci beaucoup pour ces réponses ;) .rnJe vais pouvoir arrêter quelques rumeurs autour de moi !rnrnBonne fin de journée.